



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E72970

VALABLE JUSQU'AU 17/06/2025

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/12/2006

Forme juridique : SARL

Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN 2006B00937

Siret : 493 387 823 00013

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 15.3098.0

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 604910240011

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 604910240011

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : ROBERGE COUVERTURE

RUE DE L ANNEAU TECHNIQUE
ZI EST
14470 COURSEULLES SUR MER

Téléphone : 02 31 96 49 60

Portable : 06 87 81 60 84

Site Internet : www.robergecouverture.fr

E-mail : couverture@robergecouverture.fr

Responsabilité légale :
ROBERGE THIERRY GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 23

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	16/05/2024
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	16/05/2024
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	16/05/2024
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	20/05/2021
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	20/05/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.